

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à dix-neuf heure dix minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville, 306 rue Clémenceau, sous la présidence de M. PLUSS, Maire, à la suite de la convocation remise aux membres du Conseil le 22 mars 2024, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 33

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Alain PLUSS, Maire ; Mme Jérôme VASSEUR, Mme Martine WAYMEL, Mme Florence VAAST (jusqu'au point 7 inclus), M. Jean-Marie DESCAMPS, Mme Nadine PENNEQUIN, M. Jean-Marie MONTAGNE, Mme Hélène LEGRAND, M. Frédéric FAUCOMPRES, M. Luc HINCELIN, Adjoint au Maire ; M. Alain BUTIN, M. Maurice YAKOUBENE, M. Ahmed IDOUSSAADEN, M. Olivier GOSSET, M. Gilles CARPENTIER, M. Benoît MOREAU, Mme Samia BUISINE-BRASSART, Mme Sandrine GALLIN, Mme Manon LANSELLE, Mme Marion GUIHARD, M. Jean-Claude NIMAL, M. Christophe PLANQUART, Mme Marie-Ange GOCEK, Mme Isabelle GUILLOTON – VALLUIS, M. Romain CHALAYE, conseillers municipaux.

ÉTAIENT ABSENTS : Mme Florence VAAST (pouvoir à Mme Jérôme VASSEUR à compter du point n°8), Mme Marie-Christine DELEAN (pouvoir à Mme Chantal BOREUX), Mme Maryse MOREAUX (pouvoir à M. Benoît MOREAU), M. Sébastien MEINSIER (pouvoir à M. Alain PLUSS), Mme Audrey LEMAY (pouvoir à M. Luc HINCELIN), M. Mohamed JENDAR (pouvoir à Mme Isabelle GUILLOTON-VALLUIS), M. Guy GARIT (pouvoir à Mme Marion GUIHARD), Emmanuelle BONFIGLIO (pouvoir à M. Maurice YAKOUBENE), Mme Chantal BOREUX.

M. Benoît MOREAU est désigné par le conseil en qualité de secrétaire de séance.

Il procède à l'appel nominatif.

M. le Maire informe le conseil de la mise sur table d'un nouveau rapport en « questions diverses » relatif aux gratifications pour des stagiaires. Accord, à l'unanimité du conseil, pour sa présentation.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 22 février est mis aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

1) Comptabilité communale - Budget primitif 2024 - Reprise anticipée des résultats 2023

Mme Martine WAYMEL, Adjointe au Maire déléguée au Budget et Contrôle de gestion, donne connaissance des résultats comptables de l'exercice budgétaire 2023 :

- un solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement de 1 249 924,74 €
- un résultat excédentaire cumulé de la section de fonctionnement de 3 154 705,77 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser : en dépenses pour un montant de 4 709 467,47 € et en recettes pour un montant de 3 972 543,99 €.

Le besoin de financement net de la section d'investissement peut donc être estimé à 1 986 848,22 €. Elle propose d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2023 comme suit : excédent de fonctionnement capitalisé : 1 986 848,22 € et résultat de fonctionnement reporté : 1 167 857,55 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité (abstentions de Mmes GUIHARD, GUILLOTON-VALLUIS, MM. JENDAR, GARIT, NIMAL).

2) Comptabilité communale - Budget primitif 2024 - Vote des taux

Mme WAYMEL propose de ne pas modifier les taux d'imposition et de les reconduire à l'identique, pour 2024 à savoir :

Taxe foncière sur les propriétés bâties	44.26 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	54.49 %
Taxe d'habitation des résidences secondaires	30.19 %

M. NIMAL rappelle que Mme WAYMEL avait précisé qu'une hausse d'un point de la taxe foncière rapporterait environ 100 000 € et donc trois points 300 000 €. Sur cinq années cela représenterait une recette d'environ 1.5 million ; et que si on ne faisait pas d'augmentation cette année cela serait difficile de le faire avant quelques années. Ceci représente une manne financière à l'heure où l'on vend les bijoux de famille (logements de fonction). On peut donc s'interroger sur ce choix.

Mme WAYMEL tient à souligner que l'an passé elle avait demandé une hausse de la taxe foncière car toutes les communes avoisinantes l'avaient faite mais une telle décision n'a pas été prise. Elle a de nouveau sollicité une hausse car c'est la dernière année où cela peut se faire : en 2025 on ne fera rien, en 2026 il y aura les élections municipales et en 2027 les prochains qui arriveront ne le feront pas non plus. Cette décision de ne pas augmenter les impôts est un choix de la municipalité, choix qu'elle ne partage pas.

La délibération est adoptée à l'unanimité (abstentions de Mmes WAYMEL, GUIHARD, GUILLOTON-VALLUIS, MM. JENDAR, GARIT, NIMAL, PLANQUART).

3) Comptabilité communale – Vote du budget primitif 2024

Mme WAYMEL présente le projet de budget pour l'année 2024. Cette année encore la section de fonctionnement de notre budget est impactée par la poursuite de l'inflation qui avait débuté en 2023. Les fortes augmentations combinées des cotisations d'assurance et de la revalorisation des salaires des fonctionnaires territoriaux voulue par le gouvernement provoquent une explosion de plus de 700 000 € de nos dépenses de fonctionnement. Celles-ci ne sont pas compensées par des recettes équivalentes. Cette situation entraîne une baisse significative de l'autofinancement. Malgré ce contexte, la ville maintient l'objectif de réaliser les projets d'investissement sur lesquels elle s'était engagée et choisit le financement par l'emprunt plutôt que par une augmentation du taux de la Taxe Foncière.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, les achats s'élèvent à 4 112 818 € dont 1 378 866 € pour les consommations d'énergie. Les services extérieurs devraient coûter 2 206 373 € dont 506 981 € pour le nettoyage de bâtiments communaux et 415 902 € pour les frais de maintenance, notamment le chauffage. Les charges de personnel sont évaluées à 9 178 351 €, les autres charges de gestion courante à 1 364 068 € dont 463 567 € pour les subventions aux associations. Les charges financières s'établissent à 98 522 € (intérêts des

emprunts). Le montant total des dépenses réelles de fonctionnement pour l'exercice 2024 s'élève à 17 299 401 €.

S'agissant des recettes de fonctionnement, on peut tabler sur une somme de 1 130 320 € en ce qui concerne les produits des services et du domaine, 760 730 € dans le cadre de la fiscalité reversée, 8 455 150 € de fiscalité locale et 6 383 563 € de dotations et subventions. Les recettes réelles de l'exercice 2024 sont évaluées à 16 954 622,45 €. Le résultat de fonctionnement reporté s'établit à 1 167 857 €, les recettes de fonctionnement s'élèvent donc à la somme totale de 18 155 623 €, en parfaite égalité avec les dépenses de la même section.

M. CARPENTIER s'interroge sur la hausse des recettes d'exploitation de la salle de musculation (+ 33 %). **Mme WAYMEL** explique qu'il s'agit d'une hausse due principalement à la fréquentation. S'agissant de la piscine la hausse de recettes ne prend pas en compte la revalorisation du forfait de la MEL pour les scolaires ; il s'agit également d'une hausse de fréquentation. **M. CARPENTIER** regrette, pour des raisons de sincérité budgétaire, que l'on n'ait pas inscrit pas en recettes les sommes que l'on sait percevoir (revalorisation forfait MEL). En ce qui concerne le périscolaire s'agit-il d'une hausse des tarifs ou de la fréquentation ? **Mme WAYMEL** répond qu'il s'agit d'un accroissement de la fréquentation puisque les tarifs n'ont pas bougé depuis 2019, à son grand regret.

S'agissant de la section d'investissement, les dépenses totales de la section s'élèvent à 9 705 499, 21 €. Un montant de 589 500 € est réservé au remboursement du capital des annuités d'emprunts, les crédits reportés pour les opérations engagées lors des exercices précédents sont d'un montant de 795 303,55 €, le montant des immobilisations corporelles s'établissant à 2 188 945 € dont un complément de crédits de 804 434 € pour la rénovation de l'éclairage public et le passage en technologie Led ; et la première tranche de travaux pour l'installation de la vidéoprotection avec une inscription complémentaire de 137 245 €. L'aménagement du centre-ville historique correspond à une inscription de 1 200 455 € et l'opération de rénovation ANRU du Blanc Riez, dont les travaux au groupe scolaire Bracke-Desrousseaux, voit des crédits reportés de 3 678 592 €.

Quant à elles, les recettes de la section d'investissement s'élèvent à la somme de 9 705 499,21 €. Globalement, la balance générale de ce Budget Primitif 2024 s'équilibre à 27 861 122,21 € dont 26 671 513,21 € pour les opérations réelles, le reste étant réservé aux opérations d'ordre.

Mme GUILLOTON-VALLUIS rappelle que depuis plusieurs années son groupe regrette une gestion prudente visant à maintenir le taux d'endettement le plus bas possible alors que tant de chantiers restent à ouvrir pour améliorer la vie des concitoyens et lutter contre le dérèglement climatique. Aujourd'hui on voit les limites d'une gestion en bon père de famille et l'absence d'anticipation. Certes, le budget est maîtrisé dans un contexte inflationniste mais la situation budgétaire se dégrade, source d'inquiétude pour les années budgétaires à venir. Pour la 1^{ère} année le résultat de la section d'investissement est en déficit, le résultat de la section de fonctionnement est en diminution notable par rapport à 2023 et le versement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement a diminué de 1.2 million entre 2023 et 2024. Par ailleurs un nouvel emprunt de 900 000 € vient s'ajouter à celui de 1.9 million destiné à la rénovation de l'école Bracke-Desrousseaux. Son groupe n'est pas opposé à l'emprunt mais on peut regretter qu'il intervienne au moment où les taux d'intérêt sont les plus hauts, ce qui constitue une double peine : manque d'anticipation pour investir dans des travaux visant à atténuer les effets du dérèglement climatique alors que ces investissements engendrent à court terme des économies de dépenses de fonctionnement qui seraient les bienvenues aujourd'hui ; et d'autre part cet emprunt est devenu plus coûteux. Cet emprunt, destiné à la démolition du café des Sports et l'aménagement de la salle Marcel Hugot, ne sert ni les choix ni les intérêts des habitants de Wattignies. Les choix budgétaires ne sont pas faits en fonction des gains qu'en retirent les wattignisiens mais en fonction de ce qui va donner la meilleure

vitrine à la ville. Malgré cela la zone commerciale de Cora vient d'être nominée parmi les trois zones dites « France Moche » du Nord/Pas-de-Calais. Enfin, son groupe constate une nouvelle diminution du patrimoine de la ville avec la poursuite de la vente des bijoux de famille (logements de fonction et espace vert). Face à ce contexte budgétaire la municipalité a fait le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition ; cela sera bien reçu par les contribuables toutefois faute d'une augmentation légère étalée dans le temps il faudra probablement les augmenter fortement et/ou souscrire de nouveaux emprunts. On ne peut donc que s'inquiéter pour la situation budgétaire de la ville dans les années à venir, marquée par une diminution de sa capacité d'autofinancement, de son patrimoine, le tout sans anticipation des besoins à venir ; ce budget ne reflétant pas les orientations de son groupe, celui-ci votera contre.

M. NIMAL constate un budget marqué par l'explosion des prestations des services extérieurs, 411 124 € en plus : les prestations d'animation (UFCV presque exclusivement) augmentent de près de 100 000 €, celles de la restauration (API) ont progressé d'une centaine de milliers d'euros. Les prestations de service avec les entreprises, essentiellement de nettoyage, ont augmenté de plus de 18 %. Répond-on pour autant aux besoins sinon aux attentes de la population ?

Il note que les subventions aux associations ont connu des fortunes diverses : les subventions pour les associations ont tenu compte de l'inflation contrairement aux années précédentes, la subvention pour les associations sportives a ainsi pris en compte l'inflation et le correctif effectué dans l'année (+ 10 000 €), on peut donc à cet égard l'estimer stable même si on est très loin de la somme prévue au BP 2020 : environ 180 000 €. Autre exemple : pour les associations culturelles, les 16 800 € prévus sont en deçà des 18 000 € prévus au BP 2020 ; certes on a augmenté mais après des baisses drastiques.

Les centres sociaux, qui sont un amortisseur social et une composante majeure de la cohésion sociale, sont confrontés à une augmentation importante des coûts. Or, leurs subventions ont baissé dans le temps car ne tenant pas compte de l'inflation. En 2015 : 115 300 € pour le Tilleul et 76 757 € pour Promesses alors qu'elles ne sont plus, en 2024, que de 101 000 € pour le Tilleul et de 72 500 € pour Promesses ; comme l'année dernière, l'inflation, c'est le nuage de Tchernobyl, elle s'est arrêtée aux portes des centres sociaux. Si la ville met à leur disposition des locaux, via une contribution volontaire correspondant à la mise à disposition des locaux pour les deux centres sociaux, la contribution volontaire comprend aussi la prise en charge des frais d'énergie, de maintenance, de nettoyage et de confection des repas pour l'un des deux. Il serait bon que les deux centres en profitent.

S'agissant de l'accès à la culture et aux soins, M. NIMAL note que le montant des recettes pour les entrées aux spectacles culturels et de la participation des familles au fonctionnement des écoles de musique et d'arts plastiques a baissé alors que les tarifs ont nettement augmenté, notamment pour les tarifs réduits des spectacles. La question de l'accès à la culture pour tous, de sa place doit être repensée. Par ailleurs, la bibliothèque pour tous n'a pas beaucoup de subventions (2400 €). Côté soins, nombre de wattignisiens peinent à trouver des médecins dans la commune, une situation plus aigüe dans le quartier politique de la ville, cela contribue à saturer le service d'urgences du CHR notamment. Il souhaiterait pouvoir en débattre prochainement.

S'agissant de l'école privée, il tient à observer que la ville est plus que bienveillante avec l'école dite libre (école privée) ; libérée de nombreuses contraintes (pas de carte scolaire, liberté de faire payer certaines prestations...), c'est l'Etat qui paye les enseignants des écoles sous contrat, la commune assurant le forfait communal obligatoire (800 € par élève). En commission finances, le calcul du forfait est ainsi basé sur le nombre d'élèves (229 pour 2024, 215 pour 2023) sauf que l'obligation ne s'applique qu'aux wattignisiens et les effectifs annoncés sont sans rapport avec ceux actuels (219 dont 7 extérieurs, 4 étant en maternelle). Il faudrait

rectifier pour faire des économies. L'école libre (14 % des élèves) a l'IPS (indice de position sociale) le plus élevé sur Wattignies (125.8 contre 69.1 à Simone Veil), ce qui pose un problème de mixité sociale ; il invite à ce sujet à lire le rapport de synthèse « L'école privée sous contrat » édité par la Cour des Comptes en juin 2023. Le budget prévisionnel de l'association des parents d'élèves de cette école est légèrement inférieur à celui de toutes les autres écoles publiques réunies (représentant 86 % des enfants).

Par ailleurs, son groupe avait demandé, en « questions diverses », ce que coûtait la restauration scolaire pour cet établissement. La ville avait répondu que si le coût avoisinait les 125 000 €, les recettes permettaient de le ramener à 29 000 €, sans fournir le détail des calculs en dépit de ses demandes. De son côté, son groupe l'estime bien supérieur, entre 80 000 et 90 000 €.

Tout ceci l'amène à s'interroger sur la pertinence des priorités de la municipalité. On va emprunter 881 000 € pour la réhabilitation et l'extension de la salle Marcel Hugot. L'extension (environ 80 m²) servira notamment à remplacer les anciennes toilettes et à rajouter des toilettes handicapées, ça fait cher le mètre carré. La rénovation énergétique de l'école Pasteur-Sévigné, avec des économies assurées à l'arrivée, et un bien-être accru pour les petits bouts du public, est à un autre niveau de priorité. Et on met en vente d'anciens logements de fonction rue Lindbergh pour 350 000 €, sans débat préalable, et sans se demander s'ils pouvaient servir à autre chose dans ce quartier. Le groupe majoritaire assume le choix de l'extériorisation des services qui nous coûte de plus en plus cher. Présentée en début de mandat comme étant censée faire des économies, on s'aperçoit qu'elle est hors de contrôle. Au-delà de la vision comptable, c'est le manque de vision qui apparaît.

M. PLANQUART remarque que c'est un budget qui sent un peu l'asphyxie, on a des dépenses contraintes notamment les frais de personnel qui ne bougent pas. **Mme WAYMEL** rappelle que si le nombre d'agents diminue les frais augmentent mais cela s'explique par les revalorisations des rémunérations décidées par le gouvernement. **M. PLANQUART** ajoute que les charges qui augmentent et les recettes qui n'arrivent pas, cela commence à devenir un peu inquiétant. Il peut rejoindre Mme WAYMEL sur un besoin d'augmentation des taxes foncières, cela satisfera les locataires au détriment des propriétaires mais il faut bien trouver l'argent quelque part. On peut toutefois rechercher des solutions du côté des économies, de manière plus agressive, peut-être du côté des prestations externes qui peuvent être mal suivies ou mal organisées. Les économies sur les frais de personnel c'est difficile, c'est souvent des dépenses contraintes, on peut jouer surtout quand il y a des départs en retraite. Donc les dépenses qui augmentent et les recettes qui ne rentrent pas plus, cela devient inquiétant. Quant on voit le PPI et la salle Roland Garros à près de 10 millions d'euros ou les aménagements urbains à plus de 5 millions, cela commence à piquer même si le taux d'endettement n'est pas mauvais, on va s'endetter sur des choses sur lesquelles la commune n'a pas vraiment la main dessus. En matière écologique, le budget n'est pas très fort, on a deux mi-temps pleines dans les effectifs et mis à part quelques petits ateliers mis en place cela manque d'ambitions en la matière. Ce budget, comme les maisons témoins, a tendance à vouloir être un budget témoin, bien propre mais commence à être asphyxié et donc il s'abstiendra compte tenu de tous ces éléments.

M. GOSSET constate l'amenuisement de la capacité d'autofinancement, sauvée en partie par des cessions immobilières. La ville a recours à l'emprunt, chose qu'il ne fallait surtout pas envisager quand les taux étaient au plus bas. Si la commune a besoin d'argent, elle ne sollicite pas, ou si peu, les établissements qui pourraient aider dans les différents projets, par exemple avec les vestiaires du Hockey. Le maire avait annoncé une aide potentielle de 10 000 € par un conseiller départemental sur un projet de plus de 1.2 million d'euros. Après avoir insisté et leur avoir expliqué comment solliciter une aide du Département (projets territoriaux structurants), il constate qu'on se satisfait d'obtenir une aide de 200 000 € au lieu de 10 000 €, la différence est notable. Mais il rappelle que la commune était éligible à une subvention de

40 % du projet et en sollicitant l'appui des conseillers départementaux la commune aurait pu obtenir plus que ces 200 000 €, somme qui apparaît dans le budget 2024 et non plus 2023. Contrairement à ce que l'Adjointe aux Finances avait laissé entendre, cette somme n'avait pas encore été reçue car elle n'a été sollicitée que le 23 février, le lendemain de son intervention en conseil municipal. Toujours pour les vestiaires quid de la subvention de la MEL ? La commune a-t-elle sollicité la Région ? La ville a besoin d'argent, et l'Adjointe aux Finances souhaite une augmentation de la fiscalité locale, arguant qu'après une augmentation nationale de 7.1 % de la taxe foncière en 2023 les recettes baisseront en 2024 ; projection erronée puisque les bases nationales seront réévaluées de 3.9 % en 2024. Les wattignisiens ont hâte de voir de nouveaux projets qui amélioreront leur cadre de vie donc il faut être proactif dans la recherche de subventions, il est peut-être encore temps d'agir pour faciliter certains projets. L'impôt et l'emprunt sont des solutions que la municipalité avance mais il ne faut pas oublier les autres, il faut par exemple savoir que le budget du Conseil Départemental pour l'aide aux communes a encore augmenté cette année. Par ailleurs, il est surprenant que si peu de moyens sont mis à la disposition de la délégation « Développement durable » : 900 € en moins pour les subventions, seulement 1000 € pour l'acquisition de vélos, 1000 € pour les bacs à compost et 1000 € pour les récupérateurs d'eau de pluie. C'est infime au regard des attentes des wattignisiens. Quid des bornes de recharge pour véhicules électriques ? Où en est le plan vélo qui avait fait l'objet d'une étude en début de mandat ? Quand va-t-on réintégrer la famille « Zéro déchet » et proposer des ateliers réguliers à de nombreux wattignisiens fidélisés il y a quelques années et qui, depuis 4 ans, doivent se tourner vers d'autres communes de la Métropole pour découvrir ou partager de nouvelles habitudes écocitoyennes ? Ces différents constats, et ceux faits précédemment, l'obligent à s'abstenir sur ce budget.

M. CARPENTIER constate toujours l'existence d'un déséquilibre structurel dans le budget avec une capacité d'autofinancement très faible dont le niveau réel est camouflé par deux cessions immobilières (550 000 €), le bénéfice d'un hiver clément, la disparition des 150 000 € des dépenses imprévues. Il ne voit pas le travail et la projection nécessaires à la corrélation entre la hausse des charges à caractère général (dont externalisation) et le contrôle de la masse salariale qui devrait en découler. Il y a aussi des choix politiques qui le questionnent : choix d'un soutien aux associations toujours très insuffisant pour beaucoup, d'un maintien de la baisse des dotations liées aux enfants scolarisés alors qu'investir sur la jeunesse, son éducation, son élévation est une ardente obligation ; malheureusement aussi, le choix d'une baisse du budget « fêtes et cérémonies », pourtant un moment pour rassembler la population. Il y a aussi des absences étonnantes comme celle d'une ligne budgétaire dédiée à la déclinaison du nouveau logo, pourquoi s'arrêter au milieu du gué ? S'agissant de l'investissement, on peut s'interroger sur le coût du club-house du Hockey : 6000 € / m², très loin des standards de construction. Etrange aussi, la rénovation de la salle Marcel Hugot : 900 000 € pour quelques mètres carrés alors qu'a été passée aux oubliettes la rénovation énergétique de l'école Pasteur-Sévigné pourtant génératrice d'économies. Pour couronner le tout on attend que les taux d'intérêts soient au plus haut pour emprunter. Des choix étonnants, déroutants, une vision juste comptable, à très court terme, donc il s'abstiendra également.

M. le Maire répond qu'à chaque fois qu'on peut obtenir une subvention la ville va la chercher. S'agissant des vestiaires du Hockey, la subvention a été demandée. S'agissant de la démolition du Café des Sports il s'agit d'un projet qui remonte à plus de trois ans, on ne peut pas revenir dessus chaque année. Il entend les réserves émises, il peut les comprendre, mais ne les soutient pas pour autant. **Mme VASSEUR** tient à ajouter, en ce qui concerne les demandes de subventions, que les services envoient la totalité du projet mais certaines parties ne sont pas éligibles. Donc 40 % du projet des vestiaires, non ; seulement 40 % de ce qui est éligible. **M. le Maire** rappelle qu'il a remis un dossier complet au conseiller départemental chargé du sport.

Délibération adoptée (votes contre de Mmes GUIHARD, GUILLOTON-VALLUIS, MM. JENDAR, GARIT, NIMAL ; abstentions de MM. CARPENTIER, GOSSET, CHALAYE, PLANQUART, Mme LANSELLE).

4) Projet d'extension et de réhabilitation du groupe scolaire Bracke Desrousseaux – Travaux supplémentaires – Autorisation de lancer une procédure – Autorisation de signer

Mme Jérôme VASSEUR, Adjointe au Maire déléguée aux Travaux, Amélioration du patrimoine et Espaces verts, rappelle que, dans le cadre des travaux d'extension et de réhabilitation du groupe scolaire Bracke Desrousseaux, la ville a mis l'accent sur l'amélioration thermique des enveloppes des bâtiments existants et notamment celle des combles. Toutefois, durant les travaux de nombreuses fuites en toiture dues à la vétusté des tuiles des deux bâtiments ont été constatées. Pour pérenniser nos ouvrages et garantir le niveau d'isolation des bâtiments, il est obligatoire de prévoir le remplacement des couvertures de l'école primaire et de la maternelle (environ 1800 m² de couverture). Ces travaux sont estimés à 300 000 € TTC. Mme VASSEUR propose d'autoriser le maire à lancer une consultation en procédure adaptée et à signer les marchés subséquents et leurs éventuels avenants en cours de travaux.

Délibération adoptée à l'unanimité.

5) Bien vieillir – Tarifs des activités pour seniors de mai 2024 à avril 2025

Mme Nadine PENNEQUIN, Adjointe au Maire en charge de la Santé, du Handicap, du Bien Vieillir et du Jumelage, présente le programme d'activités, de repas et de sorties proposés aux personnes retraitées pour la période de mai 2024 à avril 2025 :

Dates	Manifestations	Tarifs
16/05/2024	Visite du Musée de la vie rurale de Steenwerck et repas au restaurant	Wattignisiens: 39€ Extérieurs : 55€
13/06/2024	Sortie et repas à Saint Joseph Village à Guînes	Wattignisiens: 37€ Extérieurs : 53€
04/07/2024	Voyage Surprise (pour 240 wattignisiens de plus de 65 ans)	Chèque de caution : 20€ (encaissé en cas d'absence)
12/09/2024	Visite des Ascenseurs à bateaux à Arques et repas au restaurant	Wattignisiens: 41€ Extérieurs : 58€
02/10/2024	Loto de la Semaine Bleue	Le carton: 2€
05/10/2024	Spectacle de la Semaine Bleue avec Patrick Damie, au Centre Culturel Robert Delefosse	Seniors wattignisiens : 6€ Tout public : 8€
06/10/2024	Quiz interactif pour 70 personnes au Centre Culturel Robert Delefosse	Wattignisiens: 3€ Extérieurs : 10€
14/11/2024	Sortie au Metrobowling de Lille : deux parties et repas	Wattignisiens: 25€ Extérieurs : 35€

M. NIMAL estime que les 30 % de prise en charge par la commune est une étape vers une tarification plus sociale adaptée à toutes les bourses (dont les petites pensions). S'agissant du « voyage surprise », la commission était très favorable à un bus supplémentaire (300 participants au lieu de 240), même si cela a un coût. Cela faisait plusieurs années qu'il n'y avait pas de « voyage surprise ». Il aimerait connaître les motivations de cette décision.

Mme PENNEQUIN répond qu'effectivement, par rapport au budget qui lui a été attribué, elle ne pouvait pas organiser la sortie pour 300 personnes. Elle regrette ce bus en moins. Ceci dit, il y a 1600 « + 65 ans » donc il n'est pas possible de satisfaire tout le monde.

Mme GUIHARD dit prendre note que la baisse de 30 % des tarifs était une étape donc son groupe s'abstiendra, comme l'an passé.

La délibération est adoptée à l'unanimité (abstentions de Mmes GUIHARD, GUILLOTON-VALLUIS, MM. JENDAR, GARIT, NIMAL).

6) Bien vieillir – Fixation du montant des prix et lots attribués à l'occasion des manifestations seniors

Mme PENNEQUIN détaille les montants des différentes gratifications offertes chaque année aux participants des deux concours de belote et du loto à compter du 1^{er} juin 2024.

Mme GUIHARD remarque que c'est bien la première fois qu'elle voit cette délibération. **Mme PENNEQUIN** répond qu'elle est déjà passée les années précédentes. **Mme GUIHARD** remarque un total d'achats pour 2400 €, donnés en bons cadeaux, c'est le même montant que la subvention pour la Bibliothèque pour Tous. Elle ne voit pas en quoi cela sert le bien public, certes cela fait plaisir à des habitants, et on se rapproche de l'élection municipale, mais cela pose question. **Mme PENNEQUIN** répond que ces lots existent depuis de très nombreuses années donc il n'y a aucun lien avec les élections à venir. **Mme GUIHARD** réplique que ce n'est pas parce que cela s'est toujours fait qu'il faut continuer. **Mme PENNEQUIN** rappelle que ces concours de belote et les lotos sont très appréciés par les personnes âgées. **Mme GUIHARD** dit contester seulement l'achat des lots.

La délibération est adoptée à l'unanimité (abstentions de Mmes GUIHARD, GUILLOTON-VALLUIS, MM. JENDAR, GARIT, NIMAL).

7) Associations santé et bien vieillir – Subventions pour l'exercice 2024

Mme PENNEQUIN propose le versement des subventions suivantes :

Club de Belote et de Loisirs des Seniors de Wattignies	1 100 €
ASA (Association des Seniors de l'Arbrisseau)	1 100 €
Watt Age	600 €
Vivre Ensemble	500 €
SADPA (Service d'Aide à Domicile pour Personnes Âgées)	500 €
Les Petits Points	300 €
Association pour le don bénévole de sang	1 000 €

M. NIMAL regrette la non prise en compte de l'inflation. **Mme PENNEQUIN** répond qu'il n'est pas possible de donner plus que ce qui est demandé par les associations.

Délibération adoptée à l'unanimité.

8) Associations sportives – Subventions pour l'exercice 2024

M. Frédéric FAUCOMPRESZ, Adjoint au maire délégué au Sport et au développement économique, propose le versement des subventions suivantes :

AS Wattignies Templemars Basket	3500 €
Club Nautique de Wattignies	1700 €
Club Ring Boxing Wattignies	5000 €
Football Club de Wattignies	22500 €
Gym Volontaire Pour Tous Wattignies	2500 €
Wattignies Hockey Club	25000 €
Judo Club de Wattignies	14000 €

Loos Wattignies Athlétic Club 90	1000 €
Lutteur Club de Wattignies	5000 €
Wattignies Olympique Tennis Club	800 €
Wattignies Pétanque	500 €
Ping-Pong Club de Wattignies	17000 €
Sub Aquatic Group de Wattignies	4000 €
Union Cycliste de Wattignies	3000 €
Volley Ball Club Wattignies	19000 €
Watt' Gym	1700 €
Association Watt'Footing	200 €
Karaté Shotokan Wattignies	6000 €
Aikido Wattignies	600 €
Kristal Twirl Wattignies	5500 €
Ligue des Hauts-de-France de Roller	1000 €
Comité d'Organisation des Parcours du Cœur Nord / Pas-de-Calais	500 €

M. NIMAL estime que les critères de subventions ne sont qu'un indicateur et sont à revoir. La transversalité de certains projets, de certaines subventions est à prendre en compte voire à prioriser ; ex : la Gym volontaire pour tous, Watt' Gym qui s'adressent notamment aux séniors, essentielles d'un point de vue santé, estime de soi, lutte contre l'isolement ... ou le projet du Volley avec la mise en place d'une section volley au collège Jean Moulin qui est une approche transversale qui touche la politique de la ville et la mixité sociale en milieu scolaire. C'est un facteur de cohésion sociale. Le club de football (400 enfants, 95% de wattignisiens) devrait faire l'objet d'une attention particulière en matière d'éducation à la citoyenneté, de cohésion sociale. Il invite la ville à travailler avec l'association, à l'aider et à développer des projets dans le cadre de la politique de la ville. Le club de Ping Pong s'est restructuré. La subvention est nettement inférieure à ce qu'elle était. La commune devra s'engager à abonder en cas de nécessité. La subvention suit l'inflation (en tenant compte de l'ajustement en cours d'année dernière). Si les subventions n'ont rien d'automatiques et doivent se justifier, on est loin des subventions d'avant Covid.

M. FAUCOMPRESZ rappelle que le budget des subventions sportives est passé de 120 à 140 000 €. **M. NIMAL** répond que le budget était de 124 000 € en 2023 et que 10 000 € en complément ont été ajoutés en 2024, et si on prend en compte une inflation de 4.7 % on devrait être à 147 000 €.

M. CARPENTIER constate, pour être précis, qu'il y a eu deux ajouts de subventions exceptionnelles : en 2023, 120 000 € ont été votés puis 8 500 € supplémentaires votés ultérieurement donc le budget 2023 était de 128 500 € (seulement + 11 500 €). Avec l'inflation on est en dessous. On peut voir ces propositions comme un moindre mal ou comme un choix dangereux pour les clubs. Malheureusement ce qu'il avait prédit se réalise : la moitié des clubs ont vu leur trésorerie fondre ce qui met en péril leur pérennité, certains sont même en situation plus que précaire. Dans le compte rendu de la commission, l'adjoint au sport avait noté qu'auparavant les subventions étaient données sans compter, au bon vouloir, et qu'aujourd'hui il y a des critères. Mais pendant 15 ans les subventions ont été votées à l'unanimité, et par nombre d'élus présents, ce qu'il trouve cocasse. Il y avait toutefois des critères précédemment, moins soviétiques, mais les subventions proposées étaient cohérentes avec ceux-ci et les discours tenus. Aujourd'hui le système est rigide et on s'en défait quand ça arrange, le Ping Pong est un bon exemple. Toujours avec club, on avoue que le dossier présenté n'est pas conforme à la réalité sans vouloir reporter la décision tout en proposant une des plus grosses subventions de la ville. C'est au minimum faire preuve de culot. La question du sport se pose à Wattignies quand un club, le plus social (football), est obligé d'augmenter de 80 % sa cotisation afin de maintenir sa tête hors de l'eau ; ou quand des jeunes formés à Wattignies sont obligés de se licencier à Arras car le club n'a plus les moyens de participer à des championnats de France ; ou quand la ville ne participe plus à des déplacements d'équipes

sélectionnées en championnat de France ce qui oblige les parents à payer. Parfois des dirigeants de club sont obligés d'avancer leur propre argent à leur club pour éviter la cessation de paiement. Les coupes budgétaires ont eu des conséquences graves sur les équilibres et les projets des clubs. Plutôt que de partager des publications Facebook la ville devrait partager leurs problèmes, plutôt que de parler de sport-santé il faudrait regarder la santé des clubs sportifs et il faut réagir sauf à vouloir demeurer une ville sans ambition.

M. le Maire rappelle que Wattignies est une ville de 15 à 16 000 habitants ; autour il y a Faches-Thumesnil, Loos, avec des populations qui frisent les 20 000, mais seule Wattignies donne autant aux clubs sportifs. Il entend ce que M. CARPENTIER dit, il est préoccupé par la situation du Ping Pong et il lui propose d'en parler ultérieurement. **M. CARPENTIER** exige qu'on en parle ce soir devant tout le monde. **M. le Maire** répond que ce n'est pas le moment mais qu'il accompagne l'association qui traverse des difficultés. **M. CARPENTIER** tient à préciser que, lors de l'avant-dernier conseil, il avait mis en garde, on provoquait le licenciement d'un salarié car la subvention était conditionnée par le licenciement du directeur sportif. Aujourd'hui la ville dit qu'elle ne veut pas qu'il parte, où est la cohérence ? Il a même été dit en commission par l'adjoint que le budget présenté n'est pas celui de la nouvelle équipe mais qu'on va regarder quand même et qu'on propose 17 000 €, alors qu'on aurait dû surseoir à statuer. **M. le Maire** rétorque qu'il a rencontré le président et le trésorier de l'association. **M. CARPENTIER** précise qu'il s'agit des anciens président et trésorier. **M. le Maire** dit qu'aujourd'hui leur animateur ne peut plus exercer pour raison physique. **M. CARPENTIER** tient à dire qu'il a assisté ce salarié, à sa demande, à son entretien préalable au licenciement. Son incapacité n'est pas d'ordre physique, c'est une inaptitude par rapport à son employeur ; et c'est la ville qui a conditionné la subvention au licenciement dudit salarié. **M. le Maire** dit qu'il n'en sait rien : il appartient au club de gérer cette situation mais la ville n'a pas exigé son départ. **M. CARPENTIER** répond que le plan d'épuration des comptes demandé par la ville impliquait le licenciement du salarié. Maintenant il constate que les discours changent. Quand un club a 1500 € sur ses comptes comment peut-il payer son salarié ? **M. FAUCOMPRESZ** intervient pour dire que la subvention votée l'an passée a servi à régler divers frais : dettes, amendes, dépenses de deux cartes bleues qui se baladent un peu partout... **M. CARPENTIER** regrette que tous ces détails n'aient pas été présentés en commission des sports. **M. le Maire** répond que la commune ne s'immisce pas dans le fonctionnement du club.

Délibération adoptée à l'unanimité (abstentions de MM. CARPENTIER, GOSSET, CHALAYE, PLANQUART, JENDAR, GARIT, NIMAL, Mmes LANSELLE, GUIHARD, GUILLOTON-VALLUIS).

9) Aide à l'acquisition de vélos auprès de professionnels – Prolongation du dispositif

Mme Samia BUISINE-BRASSART, Conseillère Municipale déléguée à la Transition écologique et la mobilité, propose de reconduire le dispositif d'aide à l'acquisition de vélos auprès de professionnels, dispositif ayant été mis en place initialement par délibération du conseil municipal du 23 septembre 2021. Il est ainsi proposé aux wattignisiens l'octroi d'une aide financière communale de 50 euros maximum pour l'achat d'un vélo d'occasion ou neuf, l'acquisition devant être effectuée entre le 1^{er} mars 2024 et le 31 décembre 2024.

Mme GUIHARD fait une intervention pour les quatre dispositifs d'aide présentés ce soir. Ces dispositifs sont intéressants en termes d'incitation mais sont largement insuffisants dans leurs ambitions et notamment dans leurs budgets et par la communication qui en est faite ; il faut que les gens se les approprient. Le rôle d'une mairie est celui de l'exemplarité dans la transition écologique ; son groupe a noté en commission la mise en place du compostage obligatoire en 2024 pour le foyer-logement et les cantines scolaires mais pour l'instant rien n'a démarré.

Délibération adoptée à l'unanimité (abstention de M. NIMAL).

10) Aide à la conversion au bioéthanol des véhicules essence – Prolongation du dispositif

Mme Samia BUISINE-BRASSART propose de reconduire le dispositif d'aide à la conversion au bioéthanol des véhicules essence, dispositif d'aide aux wattignisiens ayant été mis en place initialement à compter 1^{er} octobre 2019. Ce dispositif prévoit un financement à hauteur de 40 % du coût de conversion plafonné à 400 euros. Cette aide n'est pas soumise à des conditions de ressources et concerne les véhicules essence d'une puissance fiscale inférieure ou égale à 10 chevaux fiscaux, de plus de deux ans et de moins de 18 ans.

M. NIMAL dit s'être abstenu précédemment car il y a de la bonne volonté mais c'est notoirement insuffisant. Il regrette l'absence d'un véritable engagement.

Délibération adoptée à l'unanimité.

11) Dispositif d'aide à l'achat de composteurs individuels et de récupérateurs d'eau

Mme Samia BUISINE-BRASSART propose deux nouveaux dispositifs d'aide dans le cadre de la politique de transition écologique de la commune. Il est ainsi proposé aux wattignisiens l'octroi d'une aide financière communale pour l'achat d'un composteur individuel, aide de 40 euros maximum et plafonnée à 50 % du prix d'achat, l'acquisition devant être effectuée entre le 1^{er} mars 2024 et le 31 décembre 2024. Il est également proposé l'octroi d'une aide financière communale pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie individuel, aide de 50 euros maximum et plafonnée à 50 % du prix d'achat. L'acquisition doit être effectuée entre le 1^{er} mars 2024 et le 31 décembre 2024.

Délibération adoptée à l'unanimité.

12) Redevance d'occupation du domaine public pour l'activité de location d'engins de déplacements personnels motorisés électriques en libre-service

Mme Samia BUISINE-BRASSART rappelle que la MEL a lancé en décembre 2022 un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour le déploiement d'un service de trottinettes électriques et vélos à assistance électrique en libre-service sur la Métropole. Le service de location de trottinettes électriques et vélos assistance électrique en libre-service sur la Métropole a été attribué en 2023 à deux opérateurs : les sociétés LIME et TIER Mobility. Il est ainsi nécessaire d'adopter le tarif de la redevance d'occupation du domaine public pour l'activité de location de vélos à assistance électrique en libre-service sur le territoire de Wattignies. En adéquation avec l'offre et la demande, et les autres communes concernées de la Métropole, il est alors proposé un tarif de 20 euros TTC par véhicule stationné et par an sur le territoire de la commune de Wattignies.

Délibération adoptée à l'unanimité.

13) Création d'un nouveau marché : le marché aux trouvailles, en remplacement du marché du terroir et de l'artisanat et du marché aux 5 sens

M. FAUCOMPRESZ rappelle que la Commune a créé en 2022 et 2023, en plus du marché traditionnel alimentaire du mardi et vendredi matin, un marché du terroir et de l'artisanat un samedi par mois d'avril à octobre sur la place de la République et un autre marché mixte de fin d'après-midi le mercredi sur la place de l'Hôtel de Ville, le marché aux 5 sens. Il a été constaté, au-delà du contexte économique actuel difficile, un manque d'adaptation et de développement de ces deux marchés, avec un déficit de clients pour plusieurs commerçants

ou inversement un manque de commerces pour certains clients. Il propose donc de supprimer le marché du terroir et de l'artisanat et le marché aux 5 sens, pour le remplacer par la création d'un seul nouveau marché, reprenant le meilleur des principes des deux anciens marchés, pour plus de visibilité et d'efficacité.

Ce nouveau marché serait plus un marché de commerçants non-alimentaires et d'artisans, agrémenté de food-trucks et de buvettes. Il serait alors organisé un samedi par mois, ainsi qu'un mercredi sur deux, alternativement sur la place de la République et sur la place de l'Hôtel de Ville. Le nouveau marché se tiendrait l'après-midi et le début de soirée, de 15h00 à 19h00, du mois d'avril au mois d'octobre. La redevance correspondant aux droits de place pour ce nouveau marché serait de 0,50 euro le mètre linéaire par jour.

M. NIMAL dit ne pas être contre le principe mais deux mots manquent : identifier / fidéliser. Comment identifier les acteurs et fidéliser les personnes si c'est organisé un samedi par mois, un mercredi sur deux, alternativement à deux endroits etc, cela fait beaucoup de facteurs défavorables en termes d'identification.

Mme GUIHARD dit constater également un manque de routine dans l'installation du marché qui pose question sur sa réussite même s'il faut tenter, il faudrait également tenter un marché dans le quartier du Blanc Riez, les habitants parlent tous d'un besoin en commerces de proximité. **M. le Maire** répond que cela a été tenté mais peu de commerçants ont répondu présent pour s'y installer. Il faudra retenter avec le renouvellement urbain du quartier après avoir aménagé et sécurisé.

Délibération adoptée à l'unanimité.

14) Associations culturelles – Subventions pour l'exercice 2024

Mme Hélène LEGRAND, Adjointe au Maire déléguée au Développement culturel, propose le versement des subventions suivantes pour l'exercice 2024 :

Algorithme	2 500 €
Orchestre d'harmonie Sainte Cécile	2 500 €
Crescendo Chorale à Cœur Joie	2 600 €
Watt-Notes	2 800 €
Galatee Danse	3 000 €
Compagnie du Strapontin	3 800 €
Culture et Bibliothèque pour Tous	2 400 €
Club de Scrabble	750 €
Antan Présent	600 €
Maison de la Confiserie	2 700 €
Wattignies Patrimoine Passion Culture	500 €

M. NIMAL souligne qu'il aimerait que l'on puisse réfléchir sur le titre de la commission : « développement culturel ». Pour son groupe, l'accès à la culture doit être un préalable et doit se décliner. On ne peut pas s'opposer aux subventions accordées pour les associations culturelles qui ne sont pas légion. Il faut les encourager. Le montant famélique de la subvention accordée à la « Bibliothèque pour tous », et l'exiguïté de ses locaux en l'absence d'une médiathèque, laissent dubitatifs. Cela traduit toute l'ambiguïté de la mairie en matière culturelle.

Mme LEGRAND informe le conseil que depuis le Covid l'association a perdu beaucoup de bénévoles, ce n'est pas faute de chercher, de ce fait les horaires d'ouverture ont diminué. Si des élus ont du temps ils peuvent y aller. Une dotation pour les livres enfants sera bientôt votée. **M. NIMAL** considère, en ce qui le concerne, qu'il est déjà très investi dans le bénévolat.

La commune pourrait leur apporter plus d'aide surtout que dans le domaine culturel il n'y a pas grand-chose. Mme LEGRAND reconnaît que le local est un peu petit mais il est très bien placé dans le centre de la ville, avec très peu de charges pour l'association.

Délibération adoptée à l'unanimité (M. BUTIN, conseiller intéressé, ne prend pas part au vote pour l'association WPPC).

15) Jeunesse – Paiement de la bourse aux permis de conduire

M. Luc HINCELIN, Adjoint au Maire délégué à la Petite enfance, enfance et éducation, propose l'attribution d'une bourse d'un montant de 500 € à un jeune wattignisien dans le cadre du dispositif « Bourse aux permis de conduire ».

Mme GUIHARD renouvelle sa demande, afin d'économiser l'énergie bénévole des élus, de délibération annuelle pour éviter de revoter à chaque fois ces mêmes délibérations.

M. HINCELIN dit partager cet avis, cela doit être vu sur les plans techniques et juridiques.

Délibération adoptée à l'unanimité.

16) Jeunesse – Paiement de la bourse « Passeport pour l'emploi »

M. Luc HINCELIN propose l'attribution de trois bourses d'un montant de 200 € chacune à trois jeunes wattignisiens dans le cadre du dispositif « Passeport pour l'emploi ».

Délibération adoptée à l'unanimité.

17) Adhésion au dispositif métropolitain de valorisation des certificats d'économie d'énergie – Autorisation de signer la convention

Mme Jérôme VASSEUR rappelle que depuis janvier 2019, la MEL coordonne un dispositif mutualisé de valorisation des actions éligibles aux certificats d'économie d'énergie (CEE), dont peuvent bénéficier les communes volontaires. Le dispositif des Certificats d'Économie d'Énergie est l'un des principaux instruments nationaux de maîtrise de la demande en énergie. Réaffirmé dans le cadre de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, ce dispositif national est entré dans sa cinquième période avec des objectifs renforcés. Dans ce cadre, la MEL propose aux adhérents de se regrouper afin de mettre en commun leurs économies d'énergie, pour les valoriser sur le marché des CEE au meilleur prix, en s'appuyant sur une expertise et des outils mutualisés.

Au terme d'un nouvel appel à manifestation d'intérêt, le Conseil métropolitain a validé le 20 octobre 2023 un nouveau partenariat financier avec la société HELLIO Solutions portant sur tous les CEE certifiés dans le cadre du regroupement métropolitain entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 décembre 2025.

Délibération adoptée à l'unanimité.

18) Questions diverses

Octroi d'une gratification pour les stagiaires de l'enseignement (stages supérieurs à deux mois)

M. le Maire propose d'instituer le versement d'une gratification aux stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis dans la collectivité lorsque la présence du stagiaire est supérieure à 2 mois. La gratification est une somme dont le montant horaire n'excède pas le montant fixé par l'article L241-3 du code de la sécurité sociale soit 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Questions orales :

Question du groupe WECS, lue par Mme GUIHARD :

« Nous avons rencontré des habitants du quartier du Blanc Riez excédés devant les tas de déchets qui stagnent dans les rues. Ils nous ont expliqué que de nombreuses rencontres avec la GUSP sont tenues pour parler de ce sujet, sans aucun résultat probant. Comment expliquer qu'à la suite de ces réunions, aucune amélioration concrète ne soit constatée sur le terrain ?

Les habitants demandent pourtant :

- *une augmentation des fréquences de tournée des camions de la MEL : déchets ménagers et recyclables*
- *une amélioration de la gestion des encombrants*
- *l'entretien, la réparation des bennes et une hausse du nombre de contenants*
- *la verbalisation des contrevenants responsables des dépôts sauvages*
- *la vérification de la bonne possibilité de circulation des camions afin qu'ils ne soient pas obligés de rebrousser chemin*

Quels engagements concrets allez-vous prendre pour résolument défendre les habitants de ce quartier, afin qu'ils puissent, comme les habitants des autres quartiers de Wattignies, vivre dans un environnement propre et sain ? »

Réponse de M. le Maire :

« Ce sujet est très complexe, si une solution simple existait nous serions tous, y compris les partenaires institutionnels, satisfaits. De nombreuses collectivités sont confrontées à ce genre d'incivilités sans réponses adéquates, notamment juridiques et conformes aux textes existants. La réponse la plus appropriée serait celle de demander que chacun des habitants ou personnes extérieures puisse faire l'objet d'un sens civique plus accru, et notamment de porter leurs encombrants aux points de collecte ; mais cela n'est pas simple. Rien ne dit que ce sont des locataires, par définition les dépôts sauvages sont souvent des dépôts anonymes. Ne croyez pas que la commune ne s'en préoccupe pas mais cela demande évidemment une appropriation du problème par différents partenaires, notamment les bailleurs, et garantir une solution efficace et pérenne. La question majeure est celle de l'identification obligatoire du pollueur et la sanction, notamment pécuniaire, qui peuvent être mises en place avec un outil légal et performant. Comme de nombreuses communes, la ville est intéressée par un dispositif proposé par la société Vizzia ; cette société propose une solution révolutionnaire par la pose de caméras intelligentes qui détectent les incivilités. Elles transmettent des images de qualité en quelques minutes aux personnes en charge de la vidéoprotection. Ce dispositif prévoit donc une détection des dépôts sauvages grâce à l'intelligence artificielle, et occulte le reste : une preuve incontestable pour identifier les pollueurs. Le coût matériel et logistique de la prestation reste à déterminer mais peut être financé à hauteur de 50 % par la préfecture et la région. Un bailleur, Partenord, est déjà d'accord pour participer au financement. »

M. NIMAL rappelle qu'il avait déposé également une question orale. **M. le Maire** dit ne pas en avoir eu connaissance. Il a reçu toutefois une série de photos sans aucune question, d'ailleurs reçue mardi, donc hors délai pour le conseil municipal.

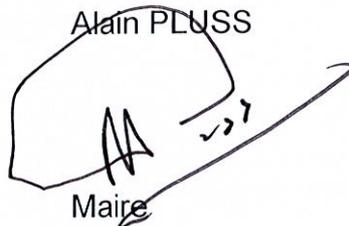
Aucune question ne restant à traiter la séance est levée à 21h35.

Benoît MOREAU



Secrétaire de séance

Alain PLUSS



Maire

